

- RADIUS -

*Récolte et Analyse des Données et Informations d'Utilité Stratégique
ULg*

A. PRINCIPE DU PROGRAMME :

RADIUS est un programme large et ambitieux, qui vise à doter l'ULg d'un outil efficace à usages multiples (statistiques, archivage permettant des comparaisons dans le temps, croisement de données, tableaux de bord, modélisation de choix stratégiques, etc).

RADIUS est avant tout un concept, un **état d'esprit collectif**, auquel tous les membres de la communauté universitaire doivent adhérer. Il répond au besoin d'un tableau de bord institutionnel complexe, couvrant l'ensemble des domaines intéressant l'Université : enseignement, recherche, service à la communauté.

Le rôle du programme institutionnel RADIUS est d'enregistrer en permanence un grand nombre de données et d'informations disponibles dans l'Institution, ce qui implique, d'une part, une **sélection intelligente** des données significantes et, d'autre part, une **centralisation automatisée** de ces informations.

Les participants au programme RADIUS se comptent par dizaines: il s'en trouve dans tous les services des administrations, tant centrales que facultaires. Ils contribuent, à des moments et à des degrés divers, au bon fonctionnement de l'ensemble. La singularité du programme est que les acteurs sont à la fois fournisseurs et consommateurs d'informations.

RADIUS est donc un vaste programme auquel les membres de la communauté universitaire participent activement, c'est une **œuvre collective et permanente**.

B. OBJECTIFS :

Le programme RADIUS s'est vu confier deux objectifs:

1. fournir au Recteur et aux Autorités universitaires un **outil stratégique de collecte, d'élaboration et d'analyse d'indicateurs utiles à la prise de décision** ;

2. mettre en place un **outil d'information, de rapport automatisé et systématique, de référence et de suivi** au service :

- des directions administratives centrales
- des Facultés (doyens et staff)
- des présidents des Départements
- des présidents des Conseils sectoriels de recherche
- du SMAQ
- des centres et unités de recherche
- des enseignants
- des chercheurs
- du personnel
- du public et de la presse.

Chacune de ces "cibles" dispose d'un accès spécifiquement formaté, contenant les informations qui lui sont pertinentes, selon un découpage pré-établi.

C. STRUCTURATION :

C1. LE COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT

L'encadrement du programme dans son ensemble est assuré par un groupe constitué des membres de la Commission académique, de l'Administrateur, du Directeur général à l'enseignement et à la Formation, le professeur d'Informatique de gestion (HEC-ULg), de l'ensemble des directions administratives ou leurs représentants, des secrétariats de Faculté et des Conseils sectoriels de recherche, des membres du programme RADIUS au sein des administrations ainsi que de la Cellule opérationnelle (cf. C3). Présidé par le Recteur, le Comité d'Accompagnement se réunit deux fois par an (sauf urgence particulière) pour le suivi général de l'état d'avancement du programme RADIUS.

C2. LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le suivi opérationnel est effectué par un Comité de Pilotage constitué des membres du Collège rectoral, de l'Administrateur, du Directeur général à l'enseignement et à la Formation, du professeur d'Informatique de gestion (HEC-ULg) et du Directeur du SEGI, ainsi que des membres de la Cellule opérationnelle (cf. C3). Les membres peuvent se faire représenter. Présidé par le Premier Vice-recteur, le Comité de pilotage accompagne les travaux de la cellule opérationnelle de manière régulière. Il valide les ordres de priorité des demandes auxquelles RADIUS doit répondre, il opère le suivi de l'état d'avancement des projets, résout les problèmes, libère les blocages éventuels, valide les projets finalisés et autorise la production des rapports.
Il se réunit tous les 2 mois.

C3. LA CELLULE OPÉRATIONNELLE

Les activités et projets (indicateurs, tableaux de bord, enquêtes) de RADIUS sont coordonnés et centralisés, au quotidien, par une cellule opérationnelle composée d'informaticiens et d'analystes. La structure de coordination est dotée actuellement de cinq personnes: deux responsables du reporting informatique (profils: 1 informaticien N2, 1 spécialiste B.I. N1), deux analystes des données institutionnelles (profil: économiste N1) et un analyste des informations universitaires internationales (profil: sociologue N1). La cellule opérationnelle de RADIUS est à la disposition des divers responsables institutionnels qui souhaitent accéder au programme RADIUS. La Cellule coordonne les opérations de RADIUS. Elle participe aux décisions des comités d'accompagnement et de pilotage en y apportant des informations de faisabilité et des avis techniques sur les procédures à mettre en œuvre. Elle introduit au Comité de pilotage les propositions de projets qui lui ont été soumises et sur lesquelles elle apporte un premier avis, une évaluation de la faisabilité, des délais et des priorités techniques. Elle peut également introduire des propositions de sa propre initiative, documentées et argumentées.

C4. LES GROUPES DE TRAVAIL « PROJET »

Chaque projet est suivi par un groupe de travail créé spécifiquement à cette fin, au cas par cas. Il est composé en faisant appel à la "compétence métier" des administrations concernées, aux personnes ou organisations demandeuses, aux représentants des facultés ou secteurs ainsi qu'aux membres de la cellule opérationnelle de RADIUS impliqués. Chaque groupe de travail se réunit sous forme de *workshop*, à la fréquence requise pour l'avancement du travail.

Chaque GT-Projet travaille sur l'inventaire détaillé des données disponibles, la sélection des données utiles, le choix des indicateurs adéquats, l'analyse fonctionnelle, la conceptualisation des indicateurs et des tableaux de bord à prédéfinir en vue de la validation fonctionnelle du projet, des enquêtes à réaliser ou encore de la présentation finale. La Cellule opérationnelle est chargée de l'**élaboration du dictionnaire** des données.

D. MISE EN PLACE & MODUS OPERANDI :

D1. PHASE DE PLANIFICATION ET DE SÉLECTION

Une première série de demandes **a été introduite d'emblée par le Recteur**, qui y a affecté un ordre de priorité. Il s'agit de demandes concernant les besoins institutionnels. Elles sont très nombreuses et occuperont pleinement RADIUS pendant plusieurs années. Un tableau de bord institutionnel sera ainsi établi et rendu accessible, dans des formats divers, à un grand nombre d'utilisateurs potentiels.

Toutefois, il sera bon de connaître les desiderata de divers membres de l'Institution en matière de reporting afin d'éventuellement les prévoir et/ou les combiner au programme général souhaité par le Recteur. Les Autorités, les Administrations, les Facultés et les Secteurs sont invités à faire part de leurs besoins en termes de *reporting* auprès de la Cellule opérationnelle qui accuse réception et examine les implications de la demande. Les projets sont ensuite sélectionnés et priorisés par le Comité de pilotage sur base, notamment, des critères suivants :

- l'intérêt institutionnel en termes d'aide à la prise de décision stratégique
- l'intérêt institutionnel en termes de communication;
- le degré d'urgence et l'anticipation des délais de mise en oeuvre;
- la faisabilité technique.

Les demandes et propositions de projets en lien avec le programme RADIUS doivent être formalisées par écrit et envoyées à l'adresse <radius@ulg.ac.be>

D2. PHASE INITIALE DE COLLECTE D'INFORMATIONS

La cellule opérationnelle de RADIUS est chargée d'**implémenter les projets validés par le Comité de Pilotage**. Après avoir constitué les GT-Projet, une première étape consiste à **répertorier**, d'une part, les informations existantes au sein ou en dehors de l'Institution (bases de données externes) et, d'autre part, les informations et données manquantes nécessitant une recherche et une collecte adéquate, éventuellement une enquête.

D2.a **EXTRACTION**

La Cellule opérationnelle extrait les données utiles déjà encodées dans une base de données et les centralise dans le "*Data Warehouse*" institutionnel, **MEDIUS (Moteur d'extraction des données institutionnelles d'utilité stratégique)** en vue de générer les indicateurs et tableaux de bord demandés. MEDIUS a la capacité de s'approvisionner en permanence et automatiquement, selon un protocole préalablement établi par la Cellule opérationnelle de RADIUS en collaboration avec les fournisseurs et les utilisateurs, en vue de répondre à leurs besoins. La mise en œuvre technique de MEDIUS est sous la responsabilité du SEGI. Le GT-Projet impliqué est chargé de la **sélection des données** et de la **production des rapports**.

En ce qui concerne plus spécifiquement les **données et informations externes**, leur collecte est d'importance stratégique pour les opérations de *benchmarking* souhaitées par les Autorités. Cette mission est confiée à la **cellule CASU** de RADIUS, qui est, elle aussi, à la disposition des demandeurs sous contrôle du Comité de pilotage.

D2.b COLLECTE DE DONNEES

Lorsque les informations utiles ne sont pas déjà encodées dans une banque de données, une **procédure de collecte spécifique** est mise en place. Dans certains cas, l'enrichissement d'une procédure déjà existante pour alimenter les bases de données de gestion peut être utilisée. Dans d'autres cas, le recours à une **enquête institutionnelle**¹ peut s'avérer nécessaire.

- Afin de veiller à une **cohérence**² et à une homogénéité en termes d'image pour l'extérieur et de méthodologie, **la Cellule opérationnelle construit et coordonne les enquêtes institutionnelles** en concertation avec les "compétences métiers" correspondantes³.
- La mise en œuvre de projets nécessitant la création d'enquêtes suit **la même procédure que celle prévue pour les autres projets** (demande validée par le Comité de Pilotage, création d'un GT réunissant sous forme de *workshop* les compétences métiers, les utilisateurs finaux et la Cellule opérationnelle).
- Le **traitement statistique** est réalisé par la cellule opérationnelle de RADIUS en concertation avec les demandeurs. Celle-ci leur communique les résultats.
- Les résultats sont validés par le GT-Projet impliqué.
- Les modalités de communication sont décidées par le demandeur. Elle peut, selon les cas, être prise en charge par la Cellule opérationnelle si la diffusion est limitée ou par le service de Communication de l'ULg si elle est plus large.
- L'**archivage électronique** de l'enquête institutionnelle et de ses résultats, ainsi que de l'analyse qui en est faite, est systématiquement assuré par la Cellule opérationnelle (indépendamment de l'archivage qui peut en être fait par le demandeur).

D3. PHASE DE PRODUCTION

Après **validation fonctionnelle** par le groupe de travail et une validation de fond et de forme par le Comité de Pilotage, les tableaux et indicateurs construits sont mis à **la disposition des demandeurs**. Ces productions doivent également permettre l'**analyse croisée de données**, ainsi que la **modélisation** et l'élaboration de **scénarios stratégiques** à divers niveaux, selon les souhaits des responsables qui ont initié le processus.

Par ailleurs, les données institutionnelles d'intérêt général, voire dans certains cas, d'intérêt plus restreint, pourront être présentées sous une **forme conviviale**, aisée d'emploi, permettant l'élaboration automatique de présentations imprimables ou projetables ou pouvant nourrir différents sites web. Le système Business Objects de SAP sera utilisé à cette fin et, en l'occurrence, sera développé sous le nom de **VIDIUS (Visualisation informatisée des données institutionnelles d'utilité stratégique)**.

¹ Une **enquête institutionnelle** est une enquête, signée par le Recteur, qui s'adresse à l'ensemble d'une population homogène représentant l'un des principaux acteurs de l'ULg (le personnel enseignant, le personnel scientifique, le PATO, les étudiants, les diplômés, les employeurs, etc.). Il peut exister des **enquêtes non institutionnelles** (non signées par le Recteur) émanant d'instances diverses pour des objectifs divers. Il n'est cependant pas souhaitable de multiplier les enquêtes isolées, par souci d'efficacité mais surtout pour éviter les redondances qui ne peuvent que nuire aux enquêtes institutionnelles. Les autres enquêtes peuvent bénéficier de la coordination des enquêtes par la cellule de coordination de RADIUS et d'un éventuel regroupement au sein ou en annexe d'une enquête institutionnelle. Quoi qu'il en soit, aucune enquête ne peut être lancée sans que la cellule opérationnelle de Radius n'en soit informée. Cette dernière peut lors mettre en garde par rapport à un éventuel "doublet".

² Certaines enquêtes peuvent être **ponctuelles**, d'autres **récurrentes**. Il est cependant essentiel qu'un même public ne soit interrogé qu'une fois par an, au maximum, sur un même sujet et, de préférence, sur plusieurs sujets différents. Les enquêtes en ligne sont privilégiées.

³ Un partenariat est établi entre la Cellule opérationnelle Radius et l'ISHS pour l'ensemble des enquêtes institutionnelles.

E. REMARQUE IMPORTANTE

Les données numériques fournies par RADIUS doivent impérativement constituer les **données officiellement labellisées par l'ULg** et, par conséquent, être reconnues comme les seules valables pour l'Institution.

Il est en effet essentiel que l'ULg se constitue une **source unique de statistiques**, accessible en permanence et **constamment mise à jour**, pour éviter la difficulté trop fréquente de l'émission de chiffres discordants. Ces discordances posent souvent de gros problèmes lors des communications à la presse ou aux sociétés de ranking universitaire, par exemple. C'est pourquoi une **centralisation** est indispensable.

L'établissement d'une source unique labellisée implique une parfaite **collaboration** entre la cellule opérationnelle de RADIUS et les fournisseurs originaux de données ainsi qu'une **compréhension** mutuelle quant à la **signification réelle de chaque donnée**. Cette collaboration appelle l'**adhésion pleine et entière au programme RADIUS** de la part de tous les acteurs.

